



## AVIS PUBLIC

### **Dérogation mineure 83-85, 6<sup>e</sup> Avenue (Lot 1 575 960)**

#### **AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

Une demande de dérogation mineure au Règlement du zonage a été déposée à l'égard des deux futures habitations trifamiliales jumelées sur les lots projetés 6 356 852 (83, 6<sup>e</sup> Avenue) et 6 356 853 (85, 6<sup>e</sup> Avenue), ayant pour objet d'autoriser:

- Que l'empiètement de l'espace de stationnement sur la façade du bâtiment soit de 39 % au lieu de l'empiètement maximal de 30 %;
- Que la largeur des accès véhiculaire soit de 7,8 m au lieu de la largeur maximale de 7,5 m;
- Que les bâtiments principaux soit situé à 12,24 m de la ligne avant au lieu de la distance maximale de 9,53 m.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le 11 février 2020 à 19 h 30 dans la salle Florian-Bleau, située à l'hôtel de ville au 110, boulevard Perrot. Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de cette séance.

Donné à L'Île-Perrot, ce 24 janvier 2020.

(Signé) Zoë Lafrance

Zoë Lafrance, avocate

Directrice des affaires juridiques et greffière